



**Objet : Résolution 51/35 - Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall.**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à New York et a l'honneur de se référer à la résolution 51/35 du Conseil des droits de l'homme du 13 octobre 2022 intitulée "Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall". Dans la résolution susmentionnée (paragraphe 13), le Conseil a demandé au Haut-Commissariat de solliciter les vues des États et des autres parties prenantes concernées afin d'établir un rapport sur les difficultés et les obstacles qui entravent la pleine réalisation et le plein exercice des droits de l'homme du peuple marshallais, et qui découlent de l'héritage nucléaire, et de soumettre ce rapport au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-septième session. Par conséquent, le Bureau serait reconnaissant de recevoir vos contributions pour ce rapport par e-mail à l'adresse [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) avec copie à [raphael.pangalangan@un.org](mailto:raphael.pangalangan@un.org) au plus tard le 31 janvier 2024.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invite les États membres à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint. Pour des raisons environnementales, les soumissions électroniques ne dépassant pas cinq pages sont encouragées. Veuillez soumettre vos contributions en MS Word ou dans un format compatible dans l'une des langues de travail officielles des Nations Unies (français ou anglais). Les contributions reçues seront publiées sur notre site web, à moins que leur caractère confidentiel ne soit clairement spécifié.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler les assurances de sa très haute considération à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à New York.

Genève, le 18 octobre 2023



## **Questionnaire relatif à la résolution 51/35 du Conseil des droits de l'homme sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall**

Le présent questionnaire a pour objet de recueillir les perspectives des États en vue de l'élaboration d'un rapport sur les défis et les obstacles entravant la pleine réalisation et le plein exercice des droits de l'homme du peuple marshallais et qui découlent de l'héritage nucléaire de l'État. Un questionnaire distinct sera distribué aux titulaires de mandat des Nations unies concernés, aux agences, fonds et programmes des Nations unies concernés, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties prenantes concernées, y compris la société civile et les communautés affectées. Les questionnaires sont destinés à permettre aux différents acteurs de partager des informations et témoigner de leurs expériences pertinentes. L'héritage des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall est unique, et des consultations séparées avec le gouvernement des Îles Marshall, sa commission nucléaire nationale et sa population permettront d'étoffer le présent rapport.

Si votre pays n'a pas d'héritage nucléaire, veuillez réfléchir aux questions suivantes en tenant compte des impacts transnationaux potentiels de l'héritage nucléaire dans d'autres pays, des lois et politiques pertinentes de votre pays relatives à l'extraction, l'utilisation, l'assainissement, l'élimination et/ou le stockage potentiels de matières nucléaires, ainsi que des points de vue, perspectives et enseignements pertinents tirés d'expérience de réponse aux incidents de pollution industrielle à grande échelle, d'accidents chimiques, d'assainissement et de déclassement de sites abandonnés, d'élimination et d'assainissement de matières dangereuses.

1. Veuillez décrire, à l'aide d'exemples et de récits concrets, les défis et les obstacles découlant de l'héritage nucléaire qui entravent la pleine réalisation et le plein exercice des droits de l'homme dans votre pays et la manière dont la discrimination et le colonialisme de l'après-Seconde Guerre mondiale ont contribué à la création et à l'existence de l'héritage nucléaire, ainsi que la manière dont cela a affecté la recherche de la responsabilité pour les violations des droits de l'homme liées à l'héritage nucléaire. Lors de la formulation des contributions, veuillez inclure:

- un résumé de toutes les données pertinentes qui montrent comment les installations nucléaires, les déchets nucléaires toxiques, les radiations nucléaires et la contamination ont menacé les droits de l'homme, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable, et tous les mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les incidences sur la pleine réalisation de ces droits.
- toute information relative aux mesures spécifiques, y compris les politiques publiques, les législations, les pratiques ou les stratégies que votre gouvernement a prises, conformément au droit international applicable en matière de droits de l'homme, pour remédier aux incidences négatives sur les droits de l'homme et aux risques associés à l'extraction, à l'utilisation, au nettoyage, à l'élimination et/ou au stockage de matières nucléaires, ainsi que tout mécanisme pertinent

permettant de garantir la responsabilité de ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.

2. Veuillez identifier et partager des exemples de pratiques prometteuses et de défis liés au financement des efforts visant à remédier à l'impact négatif de l'héritage nucléaire sur le plein exercice des droits de l'homme, y compris les effets négatifs sur la santé et autres effets résultant de l'exposition aux déchets nucléaires et toxiques, aux radiations nucléaires et à la contamination résultant de l'extraction, de l'utilisation, de l'assainissement, de l'élimination et/ou du stockage de matières nucléaires.
3. Veuillez inclure des exemples, des pratiques prometteuses et des défis qui mettent en évidence la coopération internationale et multilatérale et les approches fondées sur les droits pour lutter contre les effets néfastes de l'extraction, de l'utilisation, du nettoyage, de l'élimination et/ou du stockage des matières nucléaires, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance, les terres et les écosystèmes marins.
4. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour traiter les effets négatifs sur les droits de l'homme de l'extraction, de l'utilisation, du nettoyage, de l'élimination et/ou du stockage des matières nucléaires.